

Règlement intérieur de la page officielle facebook dénommée « Ville d'Auterive »



Préambule :

Conformément à la délibération n° du conseil municipal de la ville d'Auterive en date du 2 mai 2018, le règlement intérieur ci-présent s'applique de plein droit :

- à compter du 14 mai 2018, date de la mise en ligne de la page,
- à toute personne utilisatrice de facebook et réagissant à la page, que celle-ci ait ou non choisi de « liker » (aimer) et/ou de suivre la page,
- à l'administrateur principal et aux administrateurs remplaçants.

Article 1 : Objet de la page :

La page a pour objet de diffuser des informations pertinentes, consacrées à l'intérêt général, à l'échelle de la commune d'Auterive et de la communauté de communes du bassin auterivain.

Article 2 : Désignation de l'administrateur principal :

L'administrateur principal désigné est Mme LASSUS-DEBAT Audrey, agent municipal d'Auterive, au sein du service communication, en charge de la communication visuelle.

Article 3 : Désignation des administrateurs remplaçants :

Les administrateurs remplaçants désignés sont au nombre de trois, selon l'ordre de remplacement énoncé ci-dessous :

- Mme SIÉ Nathalie, agent municipal d'Auterive, au sein du service communication, en charge de la communication et des relations presse,
- Mr GACH Gabriel, adjoint au maire délégué à la communication,
- Mme DELAUME Céline, conseillère-déléguée à la communication numérique.

Article 4 : Définition des périodes de remplacement de l'administrateur principal :

En cas d'absence de l'administrateur principal, quel qu'en soit le type (congs annuels, congé hebdomadaire, maladie, maternité, mise en disponibilité...), il incombe à l'administrateur remplaçant d'en assurer toutes les responsabilités énoncées dans les articles 6 à 8.

Article 5 : Définition et périmètre des droits d'accès à la page :

La création d'une page facebook nécessite qu'un compte utilisateur facebook la crée. La page est créée sous un compte utilisateur dénommé « Ville d'Auterive » dont les droits d'accès sont définis comme suit :

- identifiant (cf annexe) : une adresse e-mail sera spécialement et exclusivement créée à cet effet, dont seul l'administrateur principal et ses administrateurs remplaçants en auront l'accès,
- mot de passe (cf annexe) : le mot de passe sera créé par l'administrateur principal et gardé sous stricte confidentialité avec les administrateurs remplaçants.

Après installation de tout nouveau conseil municipal :

- l'identifiant doit rester sous le même mail créé,
- le mot de passe devra être automatiquement réinitialisé par l'administrateur principal.

Article 6 : Nature et contenu des publications :

1) Règle générale :

L'administrateur, principal ou remplaçant, effectuera des publications dont la nature peut contenir :

- des informations ou des relais d'informations institutionnelles et administratives (exemples : formalités pour demander un passeport, date limite pour s'inscrire aux listes électorales, alerte météo, alerte pour disparition inquiétante, nouveaux horaires, ramassage déchets...)
- des informations ou des relais d'informations sur des événements publics à venir, dans le domaine sportif, culturel ou associatif non lucratif
- des relais d'informations provenant d'autres pages de services municipaux d'Auterive ou intercommunaux de la CCBA (Coworking, Médiathèque, Spectacles Allégora, AIC, OMS, Tourisme, Service emploi et autres services intercommunaux)
- la création d'événement facebook, avec la mise en accès d'utilisation des boutons « participe/intéressé(e)/invité(e) », dont la confidentialité est à échelle « public »

2) Exception :

A défaut de disponibilité de l'administrateur principal et de l'administrateur remplaçant non élu (en dehors de leurs horaires de travail), l'administrateur remplaçant élu est autorisé à publier seulement des informations ou des relais d'informations institutionnelles et administratives.

3) Interdictions :

Sont exclus et interdits de la nature des publications :

- la réalisation d'un sondage,
- la possibilité de publier un commentaire venant de tout utilisateur (administrateur compris)

Sont exclus et interdits du contenu des publications :

- toute information dont des personnes y figurant n'auraient pas au préalable donné leur accord préalable de publication au service communication, selon la législation en vigueur relative au droit à l'image (CNIL - Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés)
- toute information relative à l'action ou à la promotion des conseillers municipaux d'Auterive, quel qu'en soit l'appartenance ou non à un groupe (majoritaire, opposition),
- tout relais d'actualité, nationale ou internationale,

- toute information sur des événements à domaine privé (exemples : soirées, spectacles ou concerts dans un lieu privé (bar, restaurant, privatisation de salle))

Article 7 : Périmètre de validation des publications :

Avant toute publication, l'élu maire-adjoint en charge de la communication, ou en son absence la conseillère déléguée au développement numérique, doit valider à l'administrateur principal la nature et le contenu du message sous le cadre strictement défini dans l'article 6.

L'élu peut exercer un travail de relecture (reformulation et correction d'éventuelles fautes), n'altérant en rien la nature, le contenu et le sens de la publication.

Article 8 : Définition de l'utilisation de la page à l'administrateur

L'administrateur principal est autorisé à exploiter, au nom de son propre usage et dans l'intérêt de la commune d'Auterive :

- la tenue de statistiques de fréquentation de la page (évolution du nombre de likes permettant d'étudier toute piste d'amélioration pour rendre la page toujours plus attractive par exemple)

Le Maire d'Auterive
René AZEMA



ANNEXE

The image shows a screenshot of a web browser displaying the Facebook registration page. The browser's address bar shows the URL <https://www.facebook.com>. The page header features the Facebook logo and a navigation bar with fields for "Nom d'utilisateur ou adresse e-mail" and "Mot de passe", along with a "Connexion" button. The main content area is split into two sections. On the left, a text block reads "Avec Facebook, partagez et restez en contact avec votre entourage." Below this text is a network diagram consisting of several orange person icons connected by blue dashed lines, representing a social network. On the right, the "Inscription" section is titled "C'est gratuit (et ça le restera toujours)". It contains a registration form with the following fields: "Prénom" (with a red exclamation mark icon), "Nom de famille", "Numéro de mobile ou e-mail", and a password field with ten dots. Below these is the "Date de naissance" section, which includes a date picker set to "24 mar 1993" and a link "Pourquoi indiquer ma date de naissance?". There are also radio buttons for "Femme" and "Homme". At the bottom of the form, there is a small disclaimer: "En cliquant sur Créer un compte, vous acceptez nos Conditions et indiquez que vous avez lu notre Politique d'utilisation des données. Si jamais notre utilisation des données vous permet de recevoir des notifications par le biais de la part de Facebook et pouvez vous désabonner à tout moment." A green "Créer un compte" button is positioned at the bottom of the registration form. The browser's taskbar at the bottom shows the Windows logo, a search bar with the text "Taper ici pour rechercher", and various application icons. The system tray on the right indicates the date and time as "jeudi 24/03/2016".